

Préavis N° 22-2021 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 1'160'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la route de Renens, liés aux travaux du tram t1

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mercredi 13 octobre 2021
Castelmont, salle 1&2**

Déléguée de la Municipalité :
Rebecca Joly

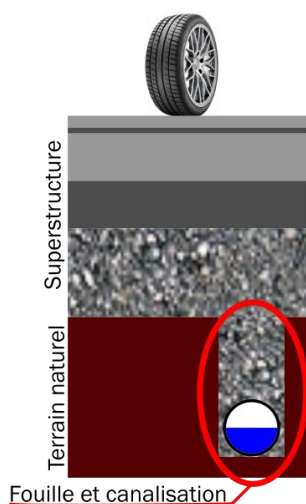
Prilly, le 4 octobre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Comme l'annonçait le préavis 06-2016 relatif à la participation prillérane au financement de la ligne de tram t1, le présent préavis porte sur le remplacement du collecteur d'eau unitaire actuellement en service sur la route de Renens par un système séparatif de collecte des eaux conforme au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) communal de 2012.

Bien que cette mesure d'assainissement ne figure au PGEE que dans la tranche d'investissement 2031-2035, la Municipalité prévoit de profiter du chantier du tram pour remplacer ces canalisations. En effet, au vu, d'une part, de la complexité d'une intervention ultérieure, et, d'autre part, de l'intérêt économique à profiter des synergies proposées par cette opportunité, il ne fait aucun doute que le moment est bien choisi.



Dans le cadre de ce chantier du tram, l'ensemble des investissements relatifs au retrait des superstructures actuelles et à la création des nouvelles superstructures routières et ferroviaires seront à charge du projet tram. Restent à charge de Prilly les fouilles pour la pose des nouvelles canalisations et les canalisations elles-mêmes.

Il conviendra, par la même occasion, de raccorder ce nouveau tronçon de collecte au réseau en aval par la pose d'une canalisation passant sous une arche du viaduc du Galicien en direction du chemin du Viaduc, ainsi qu'une amorce vers le futur réseau de collecte du plan d'affectation du Galicien-Combettes.

2. Contexte

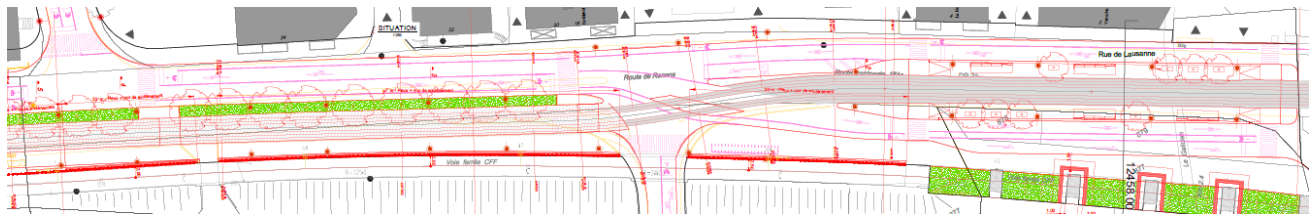
Après avoir, dans un premier temps, utilisé les ruisseaux pour évacuer toutes les eaux collectées, les communes ont posé des canalisations, dites d'égouts, pour évacuer un mélange des eaux claires et des eaux polluées. Ce réseau est qualifié d'unitaire.

Le PGEE communal prévoit la mise en conformité avec la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du réseau d'évacuation des eaux de Prilly. La dite LEaux statue sur l'interdiction de déverser des eaux polluées dans le milieu naturel sans transiter par une station d'épuration. En substance, le PGEE vise à séparer les eaux polluées des eaux claires afin d'acheminer les premières vers une station d'épuration, en l'occurrence la STEP de Vidy, et les secondes vers le milieu naturel.

Le PGEE communal prévoyait l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux en 25 mesures échelonnées entre 2013 et 2040. La chronologie de ces étapes est établie en fonction de considérations exclusivement hydrauliques. Or, lors de la réalisation, bien d'autres contraintes sont à considérer, et en particulier l'état des superstructures de voirie et les synergies avec d'autres chantiers.

En particulier, la construction du réseau de Chauffage À Distance (CAD) a, dès 2013, créé des opportunités dont la Municipalité s'est saisies. L'assainissement communal n'a donc pas suivi la chronologie prévue sans que cela ne pose de problème. Cette logique d'opportunité doit continuer à prévaloir, si nécessaire, sur la chronologie proposée par le PGEE.

Dans le cadre du projet tram, la superstructure de la route de Renens est entièrement requalifiée de façade à façade. L'ensemble des réseaux se trouvant sous la route et les trottoirs seront par la même occasion, si nécessaire, réorganisés, afin de ne pas être situés sous la future plate-forme ferroviaire, laquelle ne peut être mise hors service pour une éventuelle intervention. Les conventions relatives à ce remaniement prévoient qu'en cas de déplacement de canalisation, seule la valeur résiduelle est à charge du propriétaire, le solde étant à charge du projet t1, financé par le Canton et la Confédération.



Situation de la route de Renens après requalification

La situation de l'avancement de la réalisation du réseau séparatif prilléran (réseau communal) est illustrée ci-dessous.

ETAT DES PROJETS DE MISE EN SEPARATIF

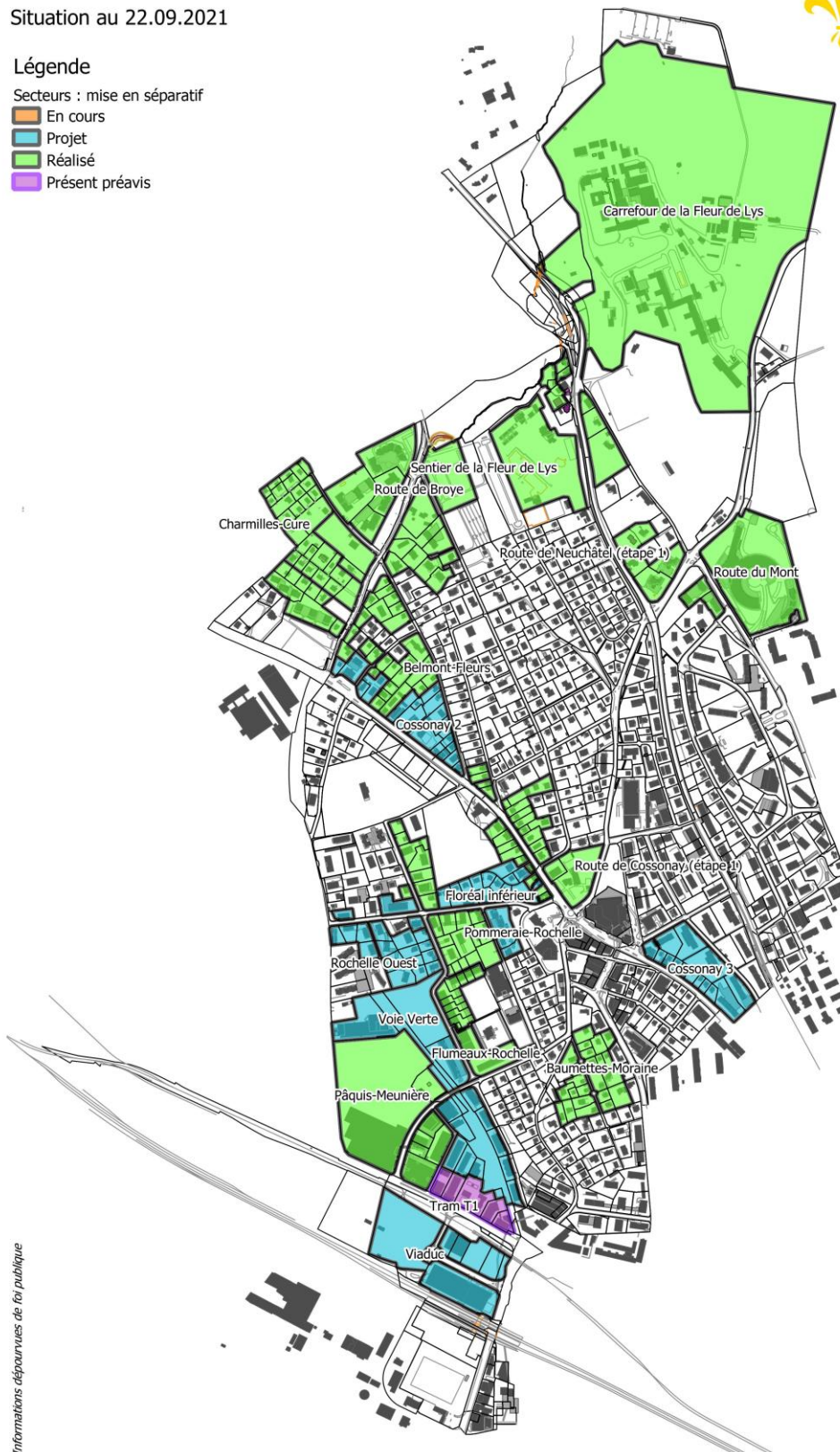
Situation au 22.09.2021



Légende

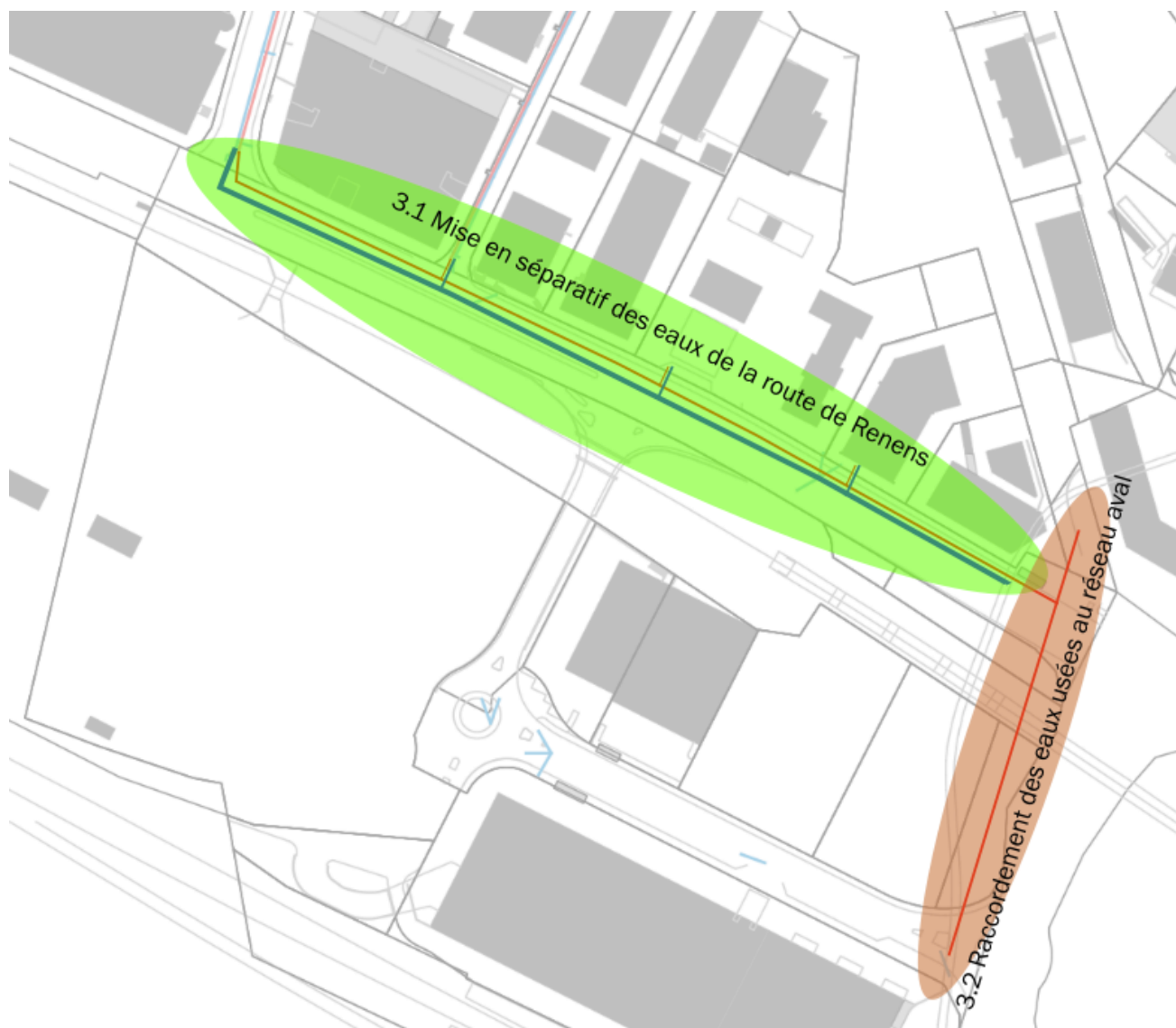
Secteurs : mise en séparatif

-  En cours
-  Projet
-  Réalisé
-  Présent préavis



Informations dépourvues de foi publique

3. Descriptif du projet



Les deux phases du projet

3.1 Mise en séparatif des eaux de la route de Renens

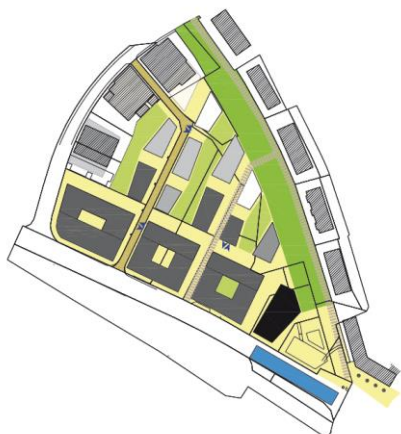
Entre 2014 et 2015, le service des travaux a réalisé la mise en séparatif du bas de la route des Flumeaux. Le PGEE prévoit de raccorder cette branche au Galicien.

Le réseau unitaire actuel sous la route de Renens est en bon état structurel et n'a pas besoin d'être remplacé. Par chance, son positionnement est aussi favorable et les futurs aménagements n'imposent pas son déplacement. Il sera donc réhabilité en conduite d'eaux claires et chemisé afin d'en assurer la pérennité et l'étanchéité.



Chemisage

Une nouvelle canalisation d'eaux usées sera posée en parallèle à la canalisation réhabilitée, du côté nord de la chaussée.



Le projet de plan d'affectation Galicien et ses trois bâtiments sur la route de Renens

Afin de ne pas devoir rouvrir la chaussée lors des constructions futures, trois paires de canalisations en attente, perpendiculaires à la chaussée, seront posées au droit de chaque futur bâtiment que prévoit le projet de plan d'affectation du Galicien sur la façade nord de la route.

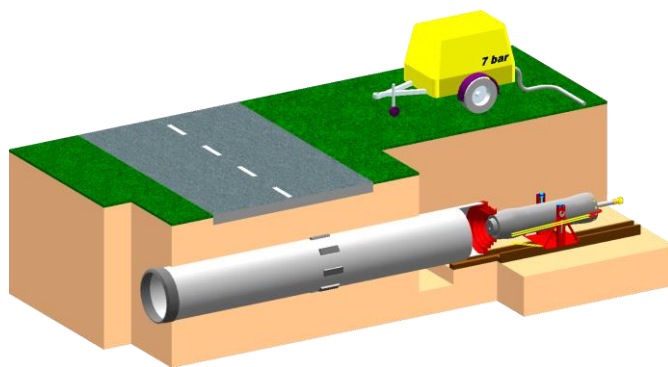
La réhabilitation de la canalisation d'eau mélangées en canalisation d'eaux claires, la pose de la canalisation d'eaux usées, et la constriction des canalisations en attente sont à charge de Prilly. La déconstruction et la reconstruction de la chaussée sont à charge du projet tram.

A la limite communale du projet tram, la canalisation d'eaux claires sera directement raccordée au voûtage du Galicien se trouvant à la verticale.

3.2 Raccordement des eaux usées au réseau aval

La canalisation d'eaux usées sera par contre prolongée jusqu'au chemin du Viaduc, en passant sous la deuxième arche du viaduc ferroviaire. Afin d'anticiper sur les futurs aménagements de la voie verte et d'éviter d'avoir à rouvrir la chaussée, il est prévu de prolonger cette canalisation d'eaux usées jusqu'à l'extérieur des futurs réaménagements liés au tram.

Cette partie du projet, réalisée en pousse tube (sans fouille ouverte), est à charge de la commune.



Pousse-tube

4. Planning général

Pour des raisons évidentes de coordination, l'ingénierie sera confiée au groupement TILT (CSD, T-ingenirie, GEA, Folia, Geste) et les travaux adjugés au consortium MSC (Marti SA, Colas SA), lesquels sont en charge du projet tram.

La réalisation des canalisations s'insérera donc dans le planning général du chantier tram, pas encore figé à l'heure où ces lignes sont écrites, entre février et mai 2022.

5. Aspects financiers

Les montants ci-dessous s'entendent sur soumissions rentrées en ce qui concerne l'ingénierie, mais sont calculés sur la base des montants de soumission de l'appel d'offre tram t1 pour la partie entreprise, qui seront appliqués.

On notera que les coûts des travaux spéciaux (pousse-tube) s'entendent hors aléas géologiques. Dans le cas présent, le coût d'une investigation géotechnique détaillée, permettant de lever cette incertitude, apparaît disproportionné par rapport au risque, que le service des travaux estime faible.

<u>Ingénierie</u>	CHF	125'675.50
Route de Renens : Coordination et direction des travaux, bureau TILT	CHF	56'500.00
Pousse-tube : Projet d'ouvrage et direction des travaux, bureau T-ingénierie	CHF	69'175.50
<u>Mise en séparatif route de Renens</u>	CHF	222'000.00
Travaux de Génie Civil, consortium MSC	CHF	222'000.00
<u>Pousse-tube, cellule et puits</u>	CHF	597'560.00
Travaux spéciaux, consortium MSC	CHF	597'560.00
Total	CHF	945'235.50
Divers et imprévus (10 %)	CHF	94'523.55
<u>Etudes déjà réalisées</u>	CHF	34'985.80
Avant-projet route de Renens, bureau Triform SA	CHF	22'380.80
Avant-projet pousse-tube, bureau Triform SA	CHF	12'605.00
Montant total HT	CHF	1'075'715.45
TVA 7.7 %	CHF	82'830.09
Montant total TTC	CHF	1'158'545.54
Arrondis	CHF	1'454.46
Montant total TTC arrondi	CHF	1'160'000.00

5.2 Tableau financier

Budget d'investissement **Total** **2021** **2022** **2023** **2024** **2025**
Montant en CHF arrondis

Dépenses (objet du préavis)	1'160'000		1'000'000	160'000		
Subventions	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	1'160'000	0	1'000'000	160'000	0	0

Paramètres de base

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2023
Année bouclage du préavis	2052
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement **2021** **2022** **2023** **2024** **2025**
Montant en CHF arrondis

Intérêts

Charge d'intérêts	3909.000.4600		0	15'000	16'800	16'200
-------------------	---------------	--	---	--------	--------	--------

Amortissements

Charge d'amortissements	3311.000.4600			39'000	39'000	39'000
-------------------------	---------------	--	--	--------	--------	--------

Autres charges

Néant						
-------	--	--	--	--	--	--

Total charges fonctionnement		0	54'000	55'800	55'200
-------------------------------------	--	----------	---------------	---------------	---------------

Autres recettes

Prélèvement fds égouts	4811.000.4600		54'000	55'800	55'200
------------------------	---------------	--	--------	--------	--------

Total recettes fonctionnement			54'000	55'800	55'200
--------------------------------------	--	--	---------------	---------------	---------------

Total charges fonctionnement net		0	0	0	0
---	--	----------	----------	----------	----------

6. Développement durable

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) communal, visant à la mise en conformité du système d'évacuation avec le Loi fédérale sur protection des eaux (LEau). Il est donc en soi une mesure de développement durable.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 22-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'160'000.00 destiné à la mise en séparatif des collecteurs de la route de Renens, liés aux travaux du tram t1 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 39'000.00 par année par le compte 3311000.4600 « titre du compte » dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3309.000.4600 ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le fonds "Droits d'égouts", compte 9280.000 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

I. Alghisi Neuhaus